

SOMMAIRE

Edito	1	Un prix Zéro Phyto pour récompenser les communes bretonnes	8
Le label EcoJardin pour le Parc du Vent	2	Des hirondelles au coin de ma fenêtre : point d'avancement sur le programme	10
Des formations ornitho en Région	4	Un portail dédié à la nature en ville.....	12
La concertation au coeur du processus de développement durable à Armentières	5	A venir	13
Armentières : allier festivités et écoresponsabilité	6	A lire	14
Retour d'expérience d'achat de matériel partagé	7		

Edito

Dans ce numéro de la Virgule, vous trouverez des retours d'expériences des villes de Dunkerque et d'Armentières.

Nous mettrons ensuite le cap vers la Bretagne pour vous présenter 2 initiatives originales mises en oeuvre au niveau de la Région : la mutualisation de matériels espaces verts par les collectivités et l'attribution d'un prix Zéro Phyto aux collectivités, aux jardineries et à la grande distribution.

Nous ferons également le point sur l'avancement du programme «Des hirondelles au coin de ma fenêtre», mis en oeuvre à l'échelle de la région depuis début 2012.

Enfin, nous vous inviterons à découvrir de nouveaux outils et des événements à ne pas manquer !

Bonne lecture,

L'équipe de la Mission Gestion Différenciée.

Le Label Ecojardin pour le parc du Vent

En décembre 2012, la ville de Dunkerque se voyait décerner le label Ecojardin pour sa gestion du parc du Vent. Une belle récompense pour la commune et les équipes techniques qui, depuis plus de 10 ans, mettent en oeuvre une gestion différenciée sur ses espaces verts et veillent au développement de la biodiversité sur le site. Petit retour sur les mesures de gestion et les aménagements mis en place.

Une labellisation des espaces verts en gestion écologique

Lancé en 2012 à l'initiative de 9 grandes villes en partenariat avec des maîtres d'ouvrages et des associations professionnelles et coordonné par Plante & Cité, le label EcoJardin vise à encourager l'adoption de pratiques de gestion respectueuses de l'environnement, valoriser le travail des jardiniers gestionnaires des espaces verts et sensibiliser les usagers aux problématiques environnementales.



Pour plus d'informations sur le label :
www.label-ecojardin.fr

En septembre dernier, la ville de Dunkerque a déposé un dossier de candidature au label EcoJardin pour le parc du Vent, dans la catégorie "espace naturel aménagé". Le dossier a ensuite été sélectionné pour un audit, qui s'est déroulé fin octobre en présence de l'équipe gestionnaire des espaces naturels du parc et de son responsable Charafdin Henni. Le coût de l'audit, à la charge du candidat, est de 675 € TTC.

La labellisation a été octroyée au parc du Vent le 14 décembre 2012 pour une durée de 3 ans.

Dunkerque, une ville engagée en faveur de la biodiversité

Depuis de nombreuses années, la ville de Dunkerque mène une politique de gestion de ses espaces verts favorable à la biodiversité. Depuis 2003, la démarche

de gestion différenciée s'étend progressivement à l'ensemble de son territoire. Des plans de gestion des grands espaces verts et des coeurs de nature, comme le parc du Vent, sont mis en place. Un fleurissement durable à base de plantes vivaces et de gazons fleuris est introduit. Le fauchage et l'écopâturage sont également pratiqués.



Dans le même temps, la ville signe la Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, au niveau 3, avec l'objectif d'atteindre le niveau 4. La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, voire son abandon sur certains sites, est amorcée et l'adoption de techniques de désherbage alternatif privilégiée.

En 2010, la ville se voit récompensée par le 3e prix du concours Capitale de la Biodiversité dans la catégorie des villes de 30 001 à 100 000 habitants.

En 2011, un programme de suivi de la biodiversité ordinaire, impliquant de manière active les agents, est développé en partenariat avec l'association Nord Nature Chico Mendès. De plus, un hôtel à insectes, des ruches et des nichoirs sont implantés dans les différents parcs de la ville.



En 2012, un plan stratégique de développement de la biodiversité est voté par le Conseil Municipal. Ce plan définit toute une série d'actions à court, moyen et long terme, axées sur les grands espaces naturels, les corridors biologiques, les espaces verts publics et privés ainsi que sur la mobilisation des habitants autour des espaces de proximité.

Le label EcoJardin vient donc récompenser une démarche initiée de longue date. Pour la ville, il s'agit d'un outil de communication supplémentaire pour diffuser les bonnes pratiques mises en oeuvre sur la commune auprès du grand public. Le label est également un outil de reconnaissance et de valorisation du travail des équipes techniques et des élus engagés dans cette démarche.

La gestion spécifique du parc du Vent

Le parc du Vent recouvre une superficie de 25ha dont 8,5ha classés en zone Natura 2000. C'est un des rares espaces du littoral à bénéficier d'une telle qualité paysagère et écologique, dans un contexte où les fréquentations locales et touristiques exercent une forte pression sur les espaces de nature. La conservation, la protection et la valorisation de la nature sont ici les principaux enjeux.

4 objectifs de gestion ont été définis au parc du Vent. Le premier objectif est conservatoire. Il induit des mesures de limitation de l'érosion des dunes blanches, de conservation de la biodiversité présente sur le site et d'extension des milieux hygrophiles via la création d'une panne et de 2 mares.



Le second objectif est lié à l'accueil du public. Des chemins accessibles aux personnes à mobilité réduite ont été créés sur le site ainsi qu'une signalétique. Différentes actions de sensibilisation à la protection de l'environnement sont également menées : chantiers participatifs, animations avec les scolaires, etc. Des stagiaires sont régulièrement accueillis sur le site et participent à la gestion du Parc.

Le troisième objectif est paysager. Un travail de mise en valeur des espaces et de communication sur le projet est réalisé.

Enfin, le quatrième objectif concerne le suivi de la gestion du site. Un suivi régulier des populations d'espèces végétales et animales d'intérêt écologique est effectué. Ce suivi doit permettre d'évaluer les effets du mode de gestion pratiquée et d'évaluer l'efficacité des aménagements afin de modifier au besoin les futures orientations. La ville, en partenariat avec Nord Nature Chico Mendès, effectue chaque année depuis 2011 un suivi des espèces d'oiseaux, de papillons de jour et de chauves-souris présentes sur le site. Un diagnostic écologique complet du site a également été réalisé avant chaque plan de gestion. L'équipe technique en charge de la gestion du site dispose par ailleurs de compétences lui permettant d'effectuer un suivi des espèces remarquables.



Le site comprend 2 espèces protégées nationalement, l'Elyme des Sables et la Violette de Curtis, et 5 espèces protégées régionalement, le Panicaut maritime, la Jasione des montagnes, l'Héliantheme obscur, l'Ophris abeille et le Pigamon mineur. Des associations locales, notamment ornithologique, réalisent régulièrement des suivis sur le site et transmettent leurs données à la ville.

Panicaut maritime



Les équipes techniques de la ville ont suivi un programme de formation auprès du CNFPT. Elles ont également bénéficié de formation sur la gestion différenciée et sur la reconnaissance des espèces de papillons de jour. La gestion du parc du Vent a été confiée à une équipe "gestion des espaces naturels" qui est en contact permanent avec les usagers sur le site.

Un premier plan de gestion du site a été élaboré pour la période de 2001 à 2005. Un second plan de gestion a pris effet en 2009 et se terminera en 2018. Celui-ci affine les modalités de gestion et repose sur d'importants inventaires.

Résultats de l'audit

L'audit a relevé de nombreux points positifs :

- existence d'un plan de gestion écologique,
- création de cheminements tout public tout en préservant la qualité écologique du site par la mise en place de "casiers" (zones grillagées et fermées temporairement afin d'en restreindre l'accès au public et permettre la régénération des végétaux présents),
- bonne connaissance de la faune du site et création de micro-habitats (mares, pannes, etc.)
- suivi des opérations de gestion, du matériel et du mobilier urbain au moyen du logiciel "Astech",
- programme de formation des agents intégrant des thématiques écologiques,
- implication du public dans la gestion du site
- etc.

Quelques points faibles ont également été signalés et feront l'objet d'une attention particulière dans les prochaines années. Le plan de désherbage, qui existe dans les faits, reste à formaliser. Le suivi de la flore n'est pas encore répertorié dans un document. L'absence de poubelles de tri des déchets et d'information pédagogique sur le site ont également été relevés. Enfin, un inventaire des sources et des taux de pollution liés aux opérations d'entretien sur le site devrait être réalisé.

Orientations futures

En 2013, une étude sera menée sur le parc du Vent afin de réaliser une zone d'interprétation (signalétique, point d'information et d'observation). Les efforts seront poursuivis pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. La formation des agents au suivi naturaliste, à la communication et à l'accueil du public sera également poursuivie.

Au niveau de la labellisation EcoJardin, seul le parc du Vent peut actuellement prétendre à la labellisation. La formalisation d'un plan de gestion pour le Fort de Petite Synthe est en cours de réflexion en vue d'une candidature au label EcoJardin.

De nouvelles formations
ornithologiques en Région !



Le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais (GON) organise, en partenariat avec Aves (pôle ornithologique de Natagora), de nouvelles formations ornithologiques dans la Région.

A qui s'adresse cette formation ?

La formation ornithologique s'adresse à toute personne désireuse :

- de s'initier à l'ornithologie de manière intensive, tant en salle que sur le terrain ;
- d'approfondir leurs connaissances plus rapidement que par un simple auto-apprentissage ;
- de participer activement et efficacement à des programmes de suivi et d'études (suivi d'espèces, inventaires des oiseaux en migration, des jardins, etc.) ;
- ou encore, de guider des groupes de personnes sur le terrain.

Elle ne nécessite pas de connaissances préalables en ornithologie.

Organisation de la formation

La formation se déroule de septembre à juin. Elle comprend 18 sessions théoriques et 18 sorties sur le terrain dans le Nord-Pas-de-Calais.

Trois classes seront ouvertes à la rentrée de septembre 2013 : 1 classe "débutants" à Arras, 1 classe "débutants" à Lille et 1 classe "perfectionnement" à Lille. Le coût d'inscription pour l'année scolaire est de 350€.

Intéressé(e) ?

Vous pouvez télécharger la brochure de présentation de la formation ainsi que le formulaire d'inscription sur le site Internet du GON :

<http://www.gon.fr/GON/spip.php?rubrique123>

Si vous avez des questions, vous pouvez également contacter le coordinateur de la formation :

- par téléphone au 0032 475 35 00 45
- par mail : jacques-a.leclercq@euphony.net

La concertation au cœur du processus de développement durable à Armentières

Armentières est une ville de 25 000 habitants située à une quinzaine de kilomètres de Lille. Aménagée sur les anciens marais du fleuve de la Lys, elle bénéficie de vastes espaces verts, dont les Près du Hem. Récompensée en 2009 par trois fleurs au concours des villes et villages fleuris, Armentières s'engage fortement dans une politique écologique et de développement durable. Menant une démarche Agenda 21, elle associe ses habitants à travers des concertations et des dispositifs novateurs.

Une démarche de démocratie participative

La méthode de travail de la municipalité est mue par les exigences de démocratie participative. Chaque projet d'aménagement urbain d'importance passe par le filtre de l'information et de la concertation. Dans un premier temps, une information est diffusée à tous les riverains du secteur concerné par le projet, par l'intermédiaire du journal municipal mensuel, ainsi qu'à travers une campagne de tractage et de porte-à-porte. Puis, dans un second temps, une ou plusieurs réunions publiques de concertation sont instaurées, en présence du maire, d'élus et de techniciens qui recueillent les remarques, propositions et avis des habitants. Le projet est ensuite amendé en conséquence.



La Ville s'appuie également sur les outils mis en place qui ont fait leurs preuves, dont les ateliers de quartier. Créés en 2009, ils visent à entretenir la concertation, la proximité avec les habitants et favoriser la citoyenneté. Leurs travaux sont restitués au cours d'un Conseil Local de Concertation afin de concrétiser sur le terrain les actions retenues. Par ailleurs, depuis 1995, des permanences d'élus

sont instaurées dans les quartiers pour répondre davantage aux préoccupations des habitants.

Ces dispositifs de démocratie participative ne sont obligatoires que pour les villes de 80 000 habitants et plus, preuve de la réelle volonté municipale d'associer la population à toutes les grandes décisions qui la concernent.

Une communication Web novatrice

Dans le prolongement des concertations, la Ville a également mis à disposition de tous ses habitants un portail « Infos Chantiers », sur son site web, afin d'informer en temps réel sur l'avancée des projets entrepris par la ville, et de permettre aussi la consultation de documents : arrêtés municipaux, articles, visuels, interventions du maire et des élus... Les secteurs concernés par les projets sont d'ailleurs balisés et identifiés sur le terrain par l'implantation de « totems » d'information d'une hauteur de 2 mètres. Ils affichent un visuel prédictif de la réalisation en cours ainsi qu'un flash-code, qui permet à toute personne munie d'un smartphone de se connecter instantanément sur la page du portail dédiée au chantier, et ainsi tout savoir en temps réel.



Les réaménagements des places Victor Hugo et République ont ainsi inauguré ce portail novateur. Après avoir été informés du projet par tracts, les riverains du square République ont été consultés par le maire, qui s'est déplacé lors d'une opération de porte-à-porte. Un questionnaire leur a été fourni, interrogeant leurs préoccupations et des points relatifs à l'aménagement de l'espace vert. Ainsi, les riverains ont pu être consultés sur des sujets comme la circulation routière et piétonnière, le stationnement, la sécurité, l'éclairage, les nuisances sonores... Enfin, ils ont pu être sollicités dans le choix du mobilier urbain, des végétaux et des aires de jeux. Ces données ont été mobilisées à l'occasion de réunions publiques, dont les comptes-rendus sont disponibles sur le portail. Les habitants peuvent donc suivre, jour après jour, l'évolution du chantier et ses modifications suite à la concertation. Tous les grands chantiers à Armentières bénéficieront dorénavant de ce protocole de concertation et d'information.

François DUFAY

Service Communication, ville d'Armentières

www.ville-armentieres.fr

Armentières : allier festivités et écoresponsabilité

Armentières connaît aujourd'hui une véritable métamorphose. Le réaménagement de son centre-ville, l'implantation d'équipements culturels et d'activités commerciales, la création de logements neufs et l'amélioration de son réseau de transports en commun agissent en faveur de l'attractivité de la Ville. Ancien haut-lieu de l'industrie textile, Armentières s'est engagée à allier avec respect son passé flamand et industriel à la modernité. C'est en ce sens qu'elle offre un nouvel écrin à l'Hôtel de Ville, classé au patrimoine de l'UNESCO, dans une démarche de développement durable, à la fois économe, écologique et citoyenne. Grâce à cette démarche, elle a reçu le premier prix du Concours des lumières économes.



Programmer pour moins consommer

À chaque fin d'année, la Ville se dote d'un manteau d'illuminations pour célébrer au mieux les fêtes de l'hiver. Dans le respect de la charte de l'Agenda 21, elle a répondu à cette exigence en 2011 à travers la création d'un nouveau décor lumineux pour l'Hôtel de Ville et le renouvellement des guirlandes lumineuses dans les arbres de la place Jules Guesde. Afin de ne pas laisser allumés l'ensemble des motifs, Armentières a investi dans 70 systèmes de programmation. Le budget alloué à l'opération fut de 25 000 € TTC, dont 5 344,68 € TTC pour l'investissement dans les programmeurs. Ces modules, posés en même temps que les motifs d'illumination, leur permettent notamment de varier les draperies lumineuses et leur luminosité ou de les éteindre. En outre, ils permettent de fonctionner uniquement durant les plages horaires

définies par l'utilisateur, avec des extinctions la nuit. Parallèlement, les LED ont remplacé les ampoules à incandescence. Ainsi, sur les 215 motifs posés par la commune, 151 font l'objet d'une coupure la nuit. Ceux-ci ne fonctionnent que 8 heures par jour, coupés entre 22h et 5h.

Des économies et un moindre impact écologique visibles

Alors que l'ancien décor festif consommait 13 KW/h, le nouveau ne consomme plus que 3,02 KW/h, soit près de 75 % d'économie d'énergie sur l'hôtel de ville, pour un coût total de 16 766,11 € TTC. Également impliquée dans une démarche de compensation carbone, la Ville d'Armentières s'engage à planter des arbres pour compenser les émissions de CO². En conséquence, pour une consommation de 480 heures, soit 8 d'heures d'allumage pendant 60 jours, deux arbres ont été plantés. Le plaisir n'en est pas, lui, diminué, bien au contraire. Les programmeurs permettent de varier les illuminations et d'offrir au public chaque jour de nouveaux jeux de couleurs et de lumières.



En décrochant le premier prix du Concours des lumières économes, Armentières se montre acteur du développement durable et adopte une conduite citoyenne de préservation du patrimoine, économe et écologique.

François DUFAY

Service Communication, ville d'Armentières

www.ville-armentieres.fr

Retour d'expérience d'achat de matériel partagé

Les actions concrètes de mise en œuvre de la gestion différenciée peuvent impliquer des investissements que les plus petites communes peuvent difficilement se permettre. Et même si la collectivité en a les moyens, il n'est pas toujours évident de rentabiliser l'achat d'un système de fauche exportatrice, d'un désherbeur mécanique ou même d'un broyeur de branches à l'échelle d'une commune rurale. C'est pourquoi on voit se développer quelques expériences d'achat commun de matériel d'entretien d'espaces verts.

En matière de protection des ressources en eau par une limitation des désherbages chimique, c'est souvent la Bretagne qui donne le cap. Une fois encore, l'initiative vient de l'ouest où sept communes d'Ille-et-Vilaine (Mordelles, Le Rheu, Cintré, Chavagne, l'Hermitage, Le Verger et la Chapelle-Thouarault) partagent une machine de désherbage à eau chaude, un désherbeur mécanique et un broyeur de branches. Chaque commune investit à tour de rôle et loue son matériel à ses voisines. Le but n'est bien sûr pas de réaliser un profit mais juste de couvrir l'amortissement et les coûts d'entretien du matériel.

C'est la commune qui a acquis la machine qui en assure la maintenance. La commune emprunteuse s'engage à ne confier l'utilisation de ce matériel qu'à des personnes formées. Le tout est régi par des conventions passées entre toutes ces communes. Elus et techniciens sont entièrement satisfaits de l'expérience qu'ils comptent élargir à d'autres pans de la gestion communale : propreté, travaux,...

Une action similaire devrait voir le jour en fin d'année ou au début de 2014 dans le cadre d'une action de développement de la gestion différenciée portée par le Pays d'Artois à laquelle Nord Nature Chico Mendès est associée. Un appel à candidature a été lancé fin 2012 pour repérer les communes intéressées par cette expérience. Une quinzaine de collectivités du Pays d'Artois se sont d'ores et déjà manifestées. Le territoire précis d'expérimentation sera déterminé après l'été 2013.



Un prix « Zéro Phyto » pour récompenser les initiatives bretonnes

Le Conseil régional de Bretagne encourage depuis plusieurs années les démarches de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur son territoire. Elle a créé différents prix en vue de récompenser les acteurs (communes, jardinerie, grande distribution) qui s'engagent dans cette voie. Une idée à reproduire sans modération dans les autres Régions !

Une dynamique régionale pour préserver la ressource en eau

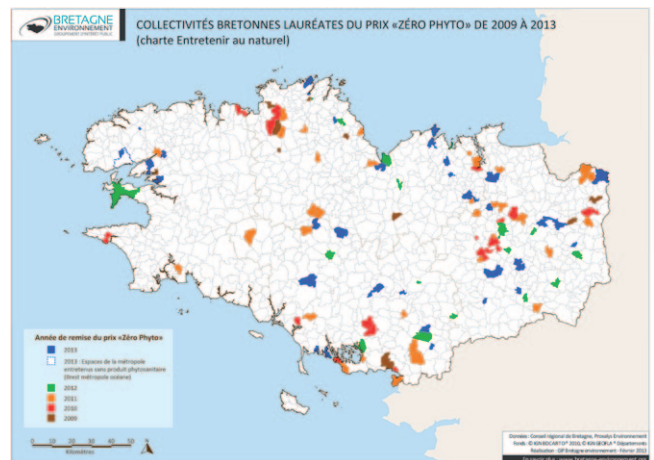
80% de la ressource en eau potable du territoire breton est issue des eaux de surface, contre 40% à l'échelle nationale. La préservation de la ressource en eau est considérée par la Région comme un enjeu crucial. Compte tenu des risques importants de transfert des résidus de produits des zones non agricoles vers les eaux de surface, la Région a décidé d'encourager une dynamique de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur son territoire. Depuis 2000, elle mène un travail de sensibilisation et d'accompagnement des communes dans l'élaboration d'un plan de désherbage communal. Elle a également créé une charte « Entretenir au naturel » qui permet d'évaluer le niveau d'avancement des pratiques. En 2009, 60% des communes bretonnes avaient réalisé un plan de désherbage et 50% avaient signé la charte.

Prix « Zéro Phyto », mode d'emploi

Le Prix « Zéro Phyto » distingue les communes qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires sur leurs espaces publics. Pour concourir au prix, les communes doivent s'engager à ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur l'intégralité de leur territoire communal, y compris sur les cimetières et les terrains de sport. Ce sont les animateurs de bassins versants qui se chargent ensuite d'auditer les communes candidates et de procéder à des vérifications sur le terrain en vue de l'attribution des prix.

Les « Zéro Phyto », une famille qui s'agrandit

Lors de la première édition du concours, 10 communes avaient obtenu le prix « Zéro phyto ». Elles étaient 22 en 2010, 35 en 2011, 21 en 2012 et 35 en 2013. Cela porte à 120 le nombre de communes bretonnes « Zéro phyto », soit près de 10% des collectivités du territoire breton.



L'opération « Zéro phyto » bénéficie depuis 2011 d'un logo, « Entretenir au naturel, une histoire commune ! » que les communes lauréates peuvent utiliser localement pour valoriser leur engagement : affichage dans la commune, sur la tenue des employés espaces verts ...



La charte « Entretenir au naturel »

Pour les appuyer dans leur démarche, la Région propose aux communes de signer la charte « Entretenir au naturel » qui définit 5 niveaux d'engagement progressifs en vue de réduire voire abandonner (niveau 5 de la charte) l'utilisation de produits phytosanitaires sur leur territoire. Le niveau 1 prévoit la réalisation d'un plan de désherbage communal qui ouvre aux communes la possibilité de solliciter la Région en vue de l'obtention d'une subvention pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif.

Pour consulter une charte type :

http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/IMG/pdf/Charte_communale_2010_logo_cle4cdesc.pdf

En Nord-Pas-de-Calais, il existe une charte similaire : la charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau. Plus d'infos sur cette charte :

<http://www.eau-artois-picardie.fr/-Charte-d-entretien-des-espaces-.html>

Jardineries et grande distribution également récompensées

Depuis 2011, le prix « Jardiner au naturel » récompense les jardineries qui s'engagent à restreindre les ventes de pesticides et à promouvoir les méthodes alternatives. Leur engagement se traduit par l'adhésion à la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! ».

Cette charte définit toute une série de critères, dont l'apport de conseils aux clients relatifs aux techniques



de jardinage au naturel ou encore la mise en avant de solutions sans pesticides dans les rayons. Près de la moitié des jardineries bretonnes (soit 250 sur les 513 que compte la région) ont signé la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! ». Depuis la création du prix en 2011, 46 jardineries se sont vues récompenser par le prix « Jardiner au naturel ».

En 2012, le Conseil Régional de Bretagne a souhaité mettre à l'honneur les enseignes de grande distribution qui s'engagent à retirer de leurs rayons les pesticides de synthèse et à promouvoir les pratiques de jardinage au naturel. Deux supermarchés avaient été récompensés en 2012. Ils ont été rejoints en 2013 par une grande surface et une centrale d'achats qui concerne 42 magasins.

Un prix spécial pour les communes labellisées Villes et Villages Fleuris

Mis en œuvre par le Comité Régional du Tourisme, en partenariat avec la Région, le « Prix Spécial Zéro Phyto » vise notamment à lutter contre certaines idées reçues, en prouvant que le fleurissement des espaces communaux est indépendant de l'utilisation de produits phytosanitaires, et qu'embellir les communes est également possible en utilisant des méthodes dites alternatives.

Le Prix Spécial peut être accordé aux communes à la fois labellisées Villes et Villages Fleuris et primées par la Région dans le cadre des « Zéro Phyto ». Il est décerné aux communes de moins de 1000 habitants et aux communes de plus de 1000 habitants.



Des hirondelles au coin de ma fenêtre : point d'avancement sur le programme

Depuis 2012, l'association Nord Nature Chico Mendès mène en partenariat le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais (GON), l'association Naturalistes Sans Frontière (NSF), l'Institut du Développement Durable et Responsable de Lille (IDDR) et la ville de Lille, un programme intitulé « Des hirondelles au coin de ma fenêtre ». Ce programme consiste en la réalisation d'opérations de pose de nichoirs à hirondelles de fenêtres, prioritairement sur les façades d'habitats collectifs et de bâtiments publics. Nous vous proposons dans cet article un bilan intermédiaire des actions menées dans le cadre de ce projet.



Rappel des objectifs et du mode opératoire du projet

L'objectif du programme est double :

Agir concrètement en faveur de la biodiversité en aidant une espèce migratrice dont les populations accusent un déclin certain depuis une vingtaine d'années (source : bilan STOC - Suivi temporel des oiseaux communs ; www.mnhn.fr/vigie-nature) ;

- Impliquer une partie de la population généralement éloignée de cette thématique (habitants, bailleurs, techniciens, artisans, salariés des entreprises...).

Le mode opératoire, simple et bien rodé, s'appuie sur

le modèle de nombreuses opérations déjà menées dans le Calaisis par NSF et dans le Valenciennois par le GON via sa section locale le Vanneau ; à savoir :

- Les opérations de pose sont essentiellement menées en renfort de colonies existantes : il s'agit en effet de travailler sur des sites de nidification actifs pour les maintenir, s'ils périclitent à cause de destruction, ou les développer, quand les sites de reproduction disponibles sont saturés mais qu'il reste des capacités d'accueil alentours.
- Il nécessite OBLIGATOIREMENT l'implication du propriétaire de l'édifice (particulier, bailleur, entreprise, collectivité...) et de son occupant, par le biais d'une sensibilisation active et d'un engagement dans le suivi des nichoirs.

Il ménage une part importante à la pédagogie, notamment grâce à la réalisation d'outils de communication et l'animation de réunions publiques d'information.

Les bailleurs et les particuliers participent à l'opération



en apportant une aide technique et financière, selon les principes suivants :

- Sur les bâtiments publics : le coût des nichoirs est intégralement pris en charge par la collectivité (20€ TTC pour un nichoir simple).
- Chez des particuliers : le coût des nichoirs est majoritairement pris en charge par la collectivité (18€ TTC par nichoir simple) et les particuliers contribuent symboliquement à cet achat (2€ par nichoir simple).
- Dans l'habitat collectif : le coût des nichoirs est

majoritairement pris en charge par le bailleur (18€ TTC par nichoir simple) et les locataires contribuent symboliquement à cet achat (2€ TTC par un nichoir simple).

Bilan des actions déjà menées

Un an et demi après le lancement de l'opération, nous pouvons affirmer un succès certain : le public est prêt à se mobiliser autour des hirondelles et de leur protection !

11 communes ont participé à l'opération, que ce soit à l'échelle d'un quartier ou de la ville entière. Il s'agit de La Sentinelle, Trith-Saint-Léger, Valenciennes, Doudeauville, Attiches, Fromelles, Grande-Synthe, Oppy, Lille, Maubeuge et Villeneuve d'Ascq.

Outre la prise en charge financière des nichoirs, ces

leurs usagers – ont largement contribué à la mise en œuvre des actions en jouant un rôle important de relais auprès des locataires et des associations de locataires, en autorisant que soient formés certains de leurs agents et gardiens, en proposant des sites d'intervention ou encore en communiquant au sein de leurs propres réseaux.



155 nids artificiels ont été installés. Ces nichoirs ont été installés sur des façades d'habitat collectif (41 nids artificiels), de bâtiments publics (60 nids artificiels ; sur des écoles, mairies, salles des fêtes, etc.) et chez les particuliers qui souhaitaient s'inscrire dans cette action (54 nids artificiels).

On estime à près de **350, les personnes qui ont été directement sensibilisées** via des réunions publiques animées par le collectif « Des hirondelles au coin de ma fenêtre » ou des associations partenaires ayant utilisé les outils créés. Notons à ce propos que le collectif a toujours cherché à s'appuyer au maximum sur les acteurs locaux ; qu'il s'agisse de sections locales du GON (le Vanneau, le Tadorne, la Gorgebleue, le Goéland...), d'institutions ou d'associations reconnues sur les territoires d'intervention (Espace Naturel Lille Métropole, PNR Scarpe-Escaut, Groupe des Naturalistes de l'Avesnois, association Yser Houck, association des Jardiniers de Maubeuge et de la vallée de la Sambre, association Humanité et biodiversité, Maison de l'eau, de la pêche et de la nature, LPO Nord...) ou de personnes ressources. Le mot d'ordre du collectif est le suivant : « ne pas se substituer, mais accompagner ! ».

Une **gamme variée d'outils de communication** a été créée et mise à disposition. Courriers types, articles pour la presse, rappels législatifs, flyers, affiches... sont autant d'outils de communication édités pour sensibiliser le public à la préservation des hirondelles. Mais il existe aussi un montage power point de sensibilisation à la protection des hirondelles disponible sur demande (et bientôt en téléchargement libre), ainsi qu'un « kit de suivi » incluant une



communes se sont pour la plupart véritablement investies dans le projet : mobilisation des outils de communication (bulletins municipaux, sites internet, presse locale, impression et distribution de flyers et courriers...), prêt de matériel et investissement des agents techniques municipaux (prêt de nacelle, mobilisation des agents lors des poses de nichoirs...), mise à disposition de salles de réunion, organisation de réunions d'information et de sensibilisation à destination des élus et des habitants, relais auprès des bailleurs sociaux, prise en compte des colonies d'hirondelles dans les projets (prévision de mesures compensatoires en cas de destruction, inscription des mesures de protection dans les baux de location...).

6 bailleurs sociaux ont participé à l'opération en permettant au collectif de sensibiliser leurs locataires et en autorisant des poses de nichoirs. Il s'agit de ICF Habitat, V2H, SIA, Partenord Habitat, 3F Immobilière Nord Artois et Habitat 62-59.

Ici encore, l'investissement des bailleurs dépasse souvent la simple participation financière : les bailleurs – conscients de leurs devoirs en termes de protection de la biodiversité et de sensibilisation de

description et des informations d'ordre biologique sur les Hirondelles de fenêtre et rustique ainsi que sur le Martinet noir, un descriptif de l'opération « Des hirondelles au coin de ma fenêtre », une charte d'engagement et une fiche de suivi. Par ailleurs, un cahier de prescriptions techniques à destination des professionnels du bâtiment est actuellement en cours de finalisation.

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site



de l'association Nord Nature Chico Mendès :

<http://www.nn-chicomendes.org/nos-actions/hirondelles/c-est-quoi>

Les suites du projet

La saison de nidification des hirondelles étant désormais bien entamée, la pose de nichoirs a été interrompue et ne reprendra qu'à partir du mois d'octobre. Différentes opérations de pose sont d'ores et déjà planifiées pour cet automne, notamment à Lille.

Le programme, financé par le Conseil Régional, la DREAL, la Ville de Lille et la Fondation Kronenbourg, prendra fin en décembre 2013. Nous espérons pouvoir bénéficier d'un nouveau financement pour poursuivre ce projet dans les années à venir.

Un portail dédié à la
nature en ville

Un portail Internet consacré à la nature en ville a été développé par Plante & Cité. Un nouvel outil où piocher quelques idées et ressources afin de favoriser la biodiversité près de chez vous !

Le plan "Nature en ville"

Lancé en 2010, le "plan restaurer et valoriser la nature en ville" fait partie des engagements du Grenelle de l'Environnement. Il a pour vocation de mobiliser les partenariats pour approfondir la connaissance sur la biodiversité et les écosystèmes, faire évoluer les pratiques, innover et faire partager les nombreuses expériences déjà conduites par les collectivités territoriales, les associations, les entreprises et le monde de la recherche.

Fruit d'un travail collectif, le plan comprend 37 actions regroupées dans 3 axes stratégiques et 16 engagements. Les axes stratégiques du plan sont les suivants :

- Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel
- Préserver et développer les espaces de nature en quantité et en qualité
- Promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en ville

La démarche de ce plan est fondée sur l'engagement volontaire des acteurs de la ville et de la nature.

Un portail Internet pour faciliter les échanges

Pour faciliter le partage d'expériences entre acteurs, Plante & Cité a créé le portail de la Nature en ville. Celui-ci présente les résultats des actions réalisées dans le cadre du plan. Il permet également à tout un chacun de contribuer à l'enrichir en proposant ses propres initiatives et ressources afin de faire avancer les thématiques de la nature et de la biodiversité dans la ville. N'hésitez pas à apporter votre eau au moulin !

www.nature-en-ville.com/

3e Assises Nationales de la Biodiversité

Les 3^e Assises Nationales de la Biodiversité, organisées conjointement par l'Association Les Eco Maires et le réseau IDEAL, se tiendront à la **Cité des Congrès de Nantes les 1^{er}, 2 et 3 juillet 2013**.

Espace de sensibilisation, d'échanges et de débats autour de la biodiversité, les Assises invitent au partage de connaissances et d'expériences lors de séances plénières, de conférences et de tables rondes.

Découvrez le programme complet des Assises Nationales de la Biodiversité :

www.assises-biodiversite.com



Rencontres André Le Nôtre

Les premières rencontres André Le Nôtre, organisées par Val'hor (Interprofession nationale de la filière horticole et paysagère), en partenariat avec le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences) et l'ENSP (Ecole Nationale Supérieure du Paysage). Elles se tiendront à Versailles les 1^{er}, 2 et 3 juillet 2013. Elles ont pour objectif de poser un nouveau regard sur le végétal et s'interroger sur les nouvelles formes et enjeux du 21^e siècle.

Durant ces rencontres seront proposés différents ateliers mobiles (en Ile de France et dans la ville de Versailles), des tables rondes et des ateliers en salle.

Programme et inscriptions :

www.rencontres-andre-lenotre.fr



20^e Journée de Rencontre et d'Echanges de la MGD

Le 15 octobre 2013, la Mission Gestion Différenciée Nord-Pas-de-Calais organisera sa 20^e Journée de Rencontre et d'Echanges.

La thématique choisie pour cette année est :

"La gestion spécifique des cimetières et des terrains de sport".

La matinée sera consacrée à des présentations techniques et des retours d'expérience de collectivités.

L'après-midi se tiendront des ateliers en rotation.

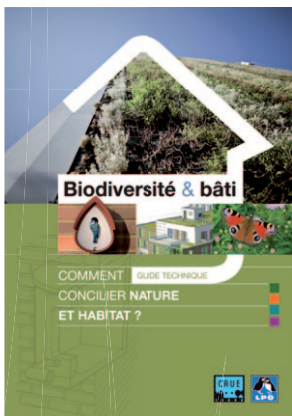
Le programme définitif de la journée sera disponible prochainement sur le site :

www.gestiondifferenciee.org

Réservez d'ores et déjà cette date dans vos agendas !



Guide technique : Biodiversité et bâti



La LPO Isère et le CAUE Isère ont publié un guide technique relatif aux solutions techniques permettant de prendre en compte la biodiversité dans le bâti. Ce guide s'adresse à tous les professionnels du bâtiment : collectivités, bailleurs sociaux, architectes, bureaux d'étude, professionnels du BTP, sociétés foncières, etc.

Le guide technique se compose d'un livret d'accompagnement de 20 pages, de 18 fiches techniques et d'un espace documentaire.

Pour structurer la biodiversité dans le bâti, les fiches techniques sont regroupées en 4 thématiques :

- végétaliser le bâti (différents systèmes, choix du substrat, choix des végétaux, éléments externes favorisant la biodiversité, murs et façades végétalisés, les abords du bâti),
- inclure des aménagements (généralités, nichoirs ou abris posés en excroissance, directement inclus dans l'isolation extérieure, inclus dans le coffrage et les murs extérieurs, dans les infrastructures en bois, intégrés dans le petit bâti périphérique, aménagement des toitures et des combles),
- minimiser les dangers (surfaces vitrées, éclairage, autres dangers, biodiversité et santé publique)
- aspects juridiques pouvant avoir des interactions sur les thèmes de la protection de la biodiversité, de l'urbanisme et de la santé publique.

Consulter ou télécharger le guide à l'adresse suivante :

www.biodiversiteetbati.fr

Retrouvez des infos, des guides, des fiches techniques, des vidéos... sur notre site :

www.gestiondifferentiee.org

Pensez à la recherche thématique !!! (ex : communication, biodiversité, urbanisme...)

La Mission Gestion Différenciée est animée par

Nord Nature Chico Mendès

7 rue Adolphe Casse - 59000 Lille

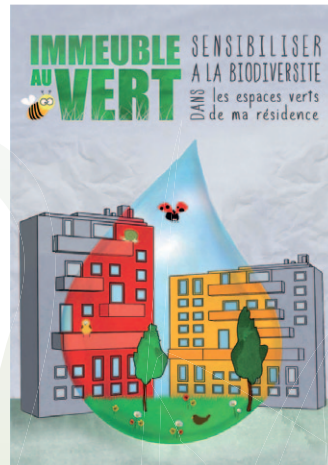
Tél. : 03.20.12.85.00 - Fax. : 03.20.91.01.73

e-mail : contact@nn-chicomendes.org

www.nn-chicomendes.org

Immeuble au vert

Sensibiliser à la biodiversité dans les espaces verts de ma résidence



Les espaces verts des immeubles constituent un terreau de proximité inexploité pour reconnecter les citoyens à la nature et appréhender la notion de biodiversité.

Le Groupe de Diffusion et d'Informations sur l'Environnement (GDIE) mène depuis 2006 des projets innovants de sensibilisation des

citadins à l'environnement en Ile-de-France, avec de nombreuses actions destinées aux résidents d'immeubles. Ces actions de sensibilisation ont été menées en collaboration avec des associations de résidents, des bailleurs et des syndicats.

Dans ce guide, organisé en 4 chapitres, le GDIE nous fait part de son expérience et propose une série d'activités pour tous les âges, simples à mettre en oeuvre et adaptées à un maximum de résidences, avec des conseils et des astuces pour les préparer et les encadrer. D'autres conseils plus généraux relatifs au respect du règlement des espaces extérieurs d'immeubles, ainsi qu'à la préparation, l'annonce, le bon déroulement des activités et l'évaluation sont également délivrés.

Consulter et télécharger le document sur le site du GDIE :

www.gdie-asso.org/

Nous sommes soutenus par :

